**Zeitschrift:** Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France

**Herausgeber:** Le messager suisse de France

**Band:** 5 (1959)

**Heft:** 5

**Rubrik:** Nouvelles de Suisse

**Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

**Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

**Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch**

# Nouvelles de Suisse

**Conférence de Pâques à Caux du Réarmement moral**

**LE PRESIDENT DE LA CONFEDERATION SUISSE A CAUX**

La conférence de Pâques du Réarmement moral a été honorée de la visite du Président de la Confédération suisse, M. Paul Chaudet, qui y prononça spontanément l'allocution suivante :

« Permettez-moi, en quelques mots très simples, de vous remercier de l'accueil que vous avez bien voulu réserver aujourd'hui à moi-même et à ma famille, et vous dire que si vous avez donné à cet accueil une ampleur et une qualité remarquables, je l'attribue au fait que vous avez voulu honorer le pays que je représente devant vous. Je vous remercie au nom de ce pays. A titre personnel et privé, je salue avec joie votre conférence, et je forme des vœux pour le développement et l'aboutissement de vos efforts.

Il n'est pas exagéré d'affirmer que le monde actuel vit sous la contrainte de la peur, une peur qui va jusqu'à faire dire à des centaines de milliers d'êtres humains : « Autant vivre aujourd'hui dans la servitude, que se défendre encore et lutter pour la liberté. »

Je pense que devant les forces de contrainte qui pèsent sur le destin d'une quantité de peuples privés de cette liberté, nous ne pouvons souhaiter autre chose que voir la force dont vous êtes les instruments, force d'unité et d'amour, gagner peu à peu le monde en libérant des quantités d'hommes et de femmes de la peur. Il faut que ces hommes et ces femmes accèdent à ce régime idéal de la condition humaine qui est celui de la liberté intérieure, pour que, par ce chemin, nous puissions maintenir ce qui reste de liberté dans le monde et conduire d'autres peuples encore vers cette liberté.

« Dans son message, le fondateur du Réarmement moral, M. Frank Buchmann, dit :

Mes vieux amis d'Allentown, où se trouve ma maison de famille aux Etats-Unis, ont illuminé et enrichi ma journée de Pâques par des cadeaux et des souvenirs. Mes ancêtres s'y sont établis en 1740, venant de St-Gall. Nous sommes profondément enracinés dans le sol suisse comme nous le sommes dans ce pays. Je vibre à la pensée de la visite du Président à Caux. Caux est le quartier général où s'élabore la réponse aux problèmes du monde. **La Suisse bien-aimée est destinée à donner aux nations l'exemple de l'unité et de l'équilibre, patrimoine d'un peuple réarmé moralement.**

En ces jours de Pâques, une pensée s'impose à moi : « D'un bout à l'autre du monde, nous sommes au seuil d'un jour nouveau. »

**Des Floralies à Zurich.**

La méthode zuricoise offre cette année à ses visiteurs un agrément de plus : des Floralies, visibles du 25 avril au 11 octobre, sous des aspects variant avec les saisons. Il s'agit de la première Exposition nationale suisse d'Horticulture, qui s'étend sur les deux rives du lac, entre lesquelles fonctionne un téléphérique. La G/59 (G = Garten, jardin en allemand) veut offrir à ses visiteurs du monde entier des oasis de beauté et de calme, rehaussées la nuit par la magie des fontaines lumineuses. Sur la rive droite, on muse au « Jardin des Poètes », on badine au « Jardin d'Amour », à l'étang des nymphes, pour aboutir, qui sait, au « Jardin du philosophe »...

A la rive gauche, on se retrempe dans la nature, au parc des rhododendrons, au jardin alpin, au jardin aquatique. Et partout, bien entendu, les restaurants, les maisons de thé, voire un pont de danse, offrent une halte bienvenue aux visiteurs de tout âge.

**Le plus grand chemin de fer miniature du monde à Pontresina.**

Selon une information de Pontresina, en Engadine, le plus grand chemin de fer miniature du monde sera construit dans cette station. Le modèle présentera, sur deux reliefs longs de 50 mètres, la ligne de chemin de fer de montagne de la Bernina, qui relie la Haute-Engadine à la cité italienne de Tirano, exploitée par les Chemins de fer rhétiques, seule ligne des Alpes, qui relie le Nord au Sud en franchissant la montagne, sans passer par un tunnel.

**Centenaire du Casino-Kursaal d'Interlaken.**

Le Casino-Kursaal d'Interlaken fête cette année son centième anniversaire. Le Kursaal est le centre des divertissements et des manifestations artistiques de toute la région de l'Oberland Bernois.

**« Concerti di Lugano »** (2 avril-20 mai 1959).

Les « Concerti di Lugano » constituent toujours des manifestations artistiques bienvenues de la saison de printemps. Cette année, ils commenceront le 2 avril, par un concert de l'orchestre de la « Radio-Suisse Italienne », sous la direction du chef Lorin Maazel, et se poursuivront jusqu'au 20 mai.

**AVIS OFFICIEL**

**Les anciens emprunts extérieurs serbes et yougoslaves.**

Dans le cadre de pourparlers qui ont réuni récemment des délégations suisses et yougoslaves, une solution au règlement des dettes extérieures serbo-yougoslaves a été recherchée.

Afin de permettre l'établissement d'un inventaire des titres entrant en ligne de compte, les ressortissants suisses détenant des obligations d'emprunts serbes et yougoslaves sont invités à les annoncer à l'Ambassade de Suisse en France, 142, rue de Grenelle, Paris (7e), tél. INV. 62-92, ou au Consulat compétent.

Une nouvelle réunion des deux délégations étant prévue pour la fin mai 1959, il est de toute importance que les intéressés se fassent connaître **dans les plus brefs délais.**

## COMMUNIQUE

### 42 jurés pour le Concours international de Genève.

La liste des jurés du 15e Concours international d'exécution musicale, qui aura lieu du 19 septembre au 3 octobre 1959 au Conservatoire de Genève, vient de paraître. Elle comprend, sous la présidence de M. Henri Gagnebin, les noms de 42 artistes éminents de différents pays, dont huit de France, huit de Suisse, cinq d'Allemagne, cinq d'Italie, quatre d'Autriche, trois des Etats-Unis, deux d'Angleterre et un de chacun des pays suivants : Belgique, Grèce, Israël, Pays-Bas, Pologne, Roumanie, Tchécoslovaquie. La Radiodiffusion suisse a également désigné ses représentants dans le jury.

Plus de 600 demandes de renseignements et un certain nombre d'inscriptions de tous pays sont déjà arrivées au Secrétariat du concours. On peut donc conclure que l'intérêt auprès de la jeunesse musicale internationale est à nouveau très grand et que la participation sera encore une fois forte.

Délai d'inscription : 15 juillet 1959. Les prospectus ainsi que tous renseignements sont donnés gratuitement au Secrétariat du concours, Genève, Conservatoire de musique.

### Le commerce franco-suisse au cours du premier trimestre 1959.

Les ventes françaises (France + Sarre) sur le marché suisse ont atteint 201,9 millions de francs suisses pendant le premier trimestre 1959. Pendant la même période, en 1958, elles s'étaient élevées à 211 millions.

Quant aux exportations suisses en France métropolitaine et Sarre, elles se sont inscrites à 123,5 millions contre 120,4 millions pour le premier trimestre 1958.

La balance commerciale, toujours favorable à la France, s'est soldée à 78,3 millions.

La légère augmentation des exportations suisses en France peut être attribuée à la suppression du contingentement total décrétée au début de l'année. Quant à la baisse des ventes françaises sur le marché suisse, elle doit être considérée en fonction de la diminution importante (17 %) enregistrée l'an dernier par rapport à 1957. Toutefois, on peut escompter une certaine amélioration des ventes françaises en Suisse, ceci étant dû aux effets de la dévaluation du franc français et à la reprise du mouvement des affaires en Suisse.

### Un nouveau tarif postal pour les envois de Suisse vers l'étranger.

Conformément aux accord d'Ottawa de 1957, l'Administration des P.T.T. suisses a augmenté ses tarifs pour les envois destinés à l'étranger. C'est ainsi que la taxe d'affranchissement de la lettre passe de 40 a 50 ct, la carte postale écrite, de 25 à 30 ct. Le nouveau tarif est entré en vigueur le 1er avril 1959.

### La Suisse, banquier mondial, c'est le « Times » qui le dit.

Le journal britannique « Times » a publié un article consacré à l'économie suisse. Ecrivant notamment que, depuis nombre d'années, la Suisse est l'un des refuges les plus sûrs au monde pour les capitaux étrangers. Chaque fois que l'argent a afflué à Zurich, Bâle ou Genève, ce fut un signe de crise politique dans quelque partie du monde. Les fonds qui trouvèrent asile en Suisse pendant la guerre de Suez causèrent des soucis aux autorités helvétiques. Peu de pays se réjouissent d'accueillir des capitaux qui sont retirés aussitôt l'alerte passée.

Le « Times » ajoute que le nombre des déposants étrangers dans les banques suisses est extrêmement élevé. Bien qu'aucun chiffre officiel ne soit publié, on peut évaluer à près d'un milliard de livres sterling les placements étrangers en Suisse, et encore, les dépôts en dollars et en or ne sont-ils pas compris dans ce chiffre. D'autre part, les investissements suisses à l'étranger sont encore deux fois plus importants. Ainsi, les fonds étrangers en Suisse représentent à peu près la valeur des réserves en or et en devises de la zone sterling. C'est un chiffre énorme pour un petit pays.

La chute de la monnaie espagnole a été l'occasion de savoir que d'importants montants de ce pays avaient été secrètement placés dans des banques suisses, dont le système des comptes anonymes présente des grands avantages pour les déposants étrangers.

Le grand quotidien londonien précise que ce secret ne suffirait cependant pas à attirer les capitaux étrangers. La Suisse, en réalité, offre d'autres avantages. Elle est restée neutre pendant les deux dernières guerres mondiales et aussi en temps de paix. Cette longue stabilité politique a permis l'établissement à Zurich de nombreuses affaires financières du dehors. En outre, le franc suisse est la seule monnaie européenne qui puisse concurrencer le dollar américain. Sa solidité est due à la grande capacité d'épargne des Suisses. Un autre argument est le fait que le coût de la vie n'a augmenté que de 1,2 % par an en Suisse entre 1947 et 1957, alors que la hausse fut de 5 % en Grande-Bretagne, par exemple. Le « Times » conclut en disant que c'est un bel exemple pour un pays comme la Grande-Bretagne qui dispose d'une monnaie mondiale.


**PROCHASSON**

BONNES BOUTEILLES

76, rue d'Alsace

COURBEVOIE (Seine)

Déf. : 02-29

**BON DE REDUCTION à adresser sans engagement à**

**PERRIN**

53, rue de la Fédération, Paris, XVe - SEG. 84-03

**DÉMÉNAGEMENTS - GARDE-MEUBLES**

**Groupage routier de Mobiliers toute la France**

Prière de m'adresser gratuitement votre devis pour mon déménagement de ..... Etg .....

à ..... Etg .....

suivant liste jointe.

*Votre Inspecteur peut me rendre visite le ..... à .. h.*

*Nom et adresse ..... Tél. .....*